

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 1 of 16

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1180279**

Nom commercial : **1164418**
DSDC 11 64418 VERT 5KG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450
Téléfax : +34964504421
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction , Catégorie 1A H360D: Peut nuire au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée , Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 1 R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R33: Danger d'effets cumulatifs.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006


1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 2 of 16

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H360D H373 H412	Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P201 P260 P273 P281 Intervention: P308 + P313 Élimination: P501	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
8012-00-8 pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb

Étiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 3 of 16

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8 232-382-1 01- 2119582859- 15-0001	Carc.Cat.3; R40 Repr.Cat.3; R62 Repr.Cat.1; R61 N; R50/53 R33	Repr.1A; H360Df Carc.2; H351 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,5 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 4 of 16

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.
 Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
 Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
 Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
 Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 5 of 16

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 6 of 16

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8	TWA	0,15 mg/m3		1998-05-05	98/24/EC I
Information supplémentaire		Contraignantes				
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8	VME	0,5 mg/m3	antimoine	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Certains ou tous ces composés sont classés C1a, C1b ou C2 Valeurs limites indicatives				
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8	VME	0,1 mg/m3	Plomb	2012-07-01	FR VLE
Information		Certains ou tous ces composés sont classés C1a, C1b ou				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 7 of 16

supplémentaire	C2Certains ou tous ces composés sont classés R1a, R1b ou R2Valeurs limites réglementaires contraignantes
----------------	--

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8	Plomb: 0,7 mg/l (Sang)		1998-05-05

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter des protections oculaires fermées, ne pas porter de lentilles.
Pour le choix des lunettes de sécurité, se conformer aux normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 relatives à la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs. Marquage "CE" de catégorie II.
La visibilité à travers les lunettes doit être optimale et ces éléments doivent être nettoyés sur une base quotidienne; ces protecteurs doivent être périodiquement désinfectés suivant les instructions du fabricant.
Les indicateurs de détérioration peuvent être : le jaunissement des verres, les rayures, éraflures sur les verres.

Protection des mains

Remarques : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 8 of 16

mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: vert
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non applicable
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Solubilité(s)	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 9 of 16

Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: non applicable
Propriétés explosives	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	: donnée non disponible
---------------------------	-------------------------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

Autres informations : Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 10 of 16

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

Composants:

pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 11 of 16

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit**

donnée non disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Composants:**pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb :**

Facteur M : 10

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:**pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb :**

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 12 of 16

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non applicable

Composants:**pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb :**

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

Composants:**pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb :**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 13 of 16

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 14 of 16

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A
 Catégorie de pollution : N/A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Interdiction/Restriction**

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) n o 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57). (composés d'antimoine)

EU. REACH - ANNEXE XIV: LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone - ANNEXE I Substances réglementées visées par le règlement : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

96/82/EC : Mise à jour: 2003
 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 15 of 16

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : 70: Affections professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés.

73: Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés.

1: Affections dues au plomb et à ses composés.

État actuel de notification

REACH	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
CH INV	: La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse
TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas inscrit dans l'inventaire
ENCS	: N'est pas inscrit dans l'inventaire
ISHL	: N'est pas inscrit dans l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrases R

R33	Danger d'effets cumulatifs.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

Texte complet pour phrase H

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1164418		DSDC 11 64418 VERT 5KG	
Spécification du produit	RS_FP_304470	Date de révision	30.06.2014
Version	1.2	Date d'impression	12.11.2014
Numéro de la matière	1180279	Page	Page 16 of 16

Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Carc.	Cancérogénicité
Repr.	Toxicité pour la reproduction
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.